

30

CABINET

Arrêté n° 2988  
Portant création de la direction départementale de la  
Caisse de Retraite des Fonctionnaires de la Cuvette-Ouest

**Le ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale,**

Vu la constitution ;

Vu le décret n° 84-892 du 12 octobre 1984 modifiant le régime des pensions des fonctionnaires et assimilés ;

Vu le décret 87-447 du 19 avril 1987 portant création, organisation et fonctionnement de la caisse de retraite des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n°2005-83 du 2 février 2005, portant nomination des membres du Gouvernement.

**Arrête :**

**Article premier :** Il est créé dans le département de la Cuvette-Ouest, une direction départementale de la caisse de retraite des fonctionnaires dont le siège est fixé à Ewo.

**Article 2 :** La compétence territoriale de la direction départementale de la caisse de retraite des fonctionnaires s'étend sur l'ensemble des sous-préfectures de la Cuvette-Ouest.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera./-



Fait à Brazzaville, le 02 Mai 2005



Gilbert ONDONGO